

A.S AUTO

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros

Siège social :

20 Allée du Poudrier
247 Rue des Casseaux
87000 LIMOGES

939 427 605 RCS LIMOGES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 octobre,
A 10 heures,

Les associés de la Société A.S AUTO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 20 Allée du Poudrier, 247 Rue des Casseaux 87000 LIMOGES, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aleks SARGSYAN, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Madame Malvina NEDBAS de ses fonctions de Directrice Générale,
- Modification de l'article 16 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Madame Malvina NEDBAS de ses fonctions de Directrice Générale à compter de ce jour, prend acte de cette démission.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

L'Assemblée Générale décide qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général en remplacement de Madame Malvina NEDBAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 16 des statuts la nomination de l'ancienne directrice générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Aleks SARGSYAN

Le Président

SARGSYAN Aleks